

# Baromètre

## Baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du CNLE

### Synthèse des résultats

Huitième vague d'interrogation

---

Hiver 2025/2026 •



## Le CNLE est une instance

☞ **Représentative** : Composé des principaux décideurs et acteurs, institutionnels ou associatifs, impliqués dans la mise en œuvre des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

☞ **Consultative**, qui peut être saisie :

- Par la Première ministre | Sur les projets de textes législatifs ou réglementaires et sur les programmes d'action relatifs à l'insertion et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Par les membres du gouvernement | Sur toutes les questions de portée générale qui concernent la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et qui relèvent de leurs compétences : l'emploi, le logement, l'éducation, la formation, la santé, la culture...

Le conseil veille ainsi à une meilleure prise en compte des situations de pauvreté et des processus d'exclusion sociale dans l'ensemble des politiques publiques, non seulement sous l'angle de la réparation des conséquences de ces difficultés, mais également sous l'angle de la prévention.

☞ Le CNLE **peut aussi s'autosaisir**, pour proposer aux pouvoirs publics les mesures qui lui paraissent pouvoir améliorer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Il propose dans des avis, des mesures pour lutter contre la pauvreté.

Depuis décembre 2019 le CNLE a fusionné avec l'observatoire national de la pauvreté et l'exclusion sociale (ONPES) qui s'est transformé en un comité scientifique permanent. Il a pour mission de renforcer l'expertise du conseil.

Le CNLE est attentif à ce que les politiques de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté s'inscrivent bien dans une stratégie globale et transversale prenant en compte, tous les leviers d'action sur lesquels il convient d'agir pour garantir l'effectivité de l'accès de tous aux droits fondamentaux.



## Mémo

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) est un instrument de vigilance sociale alimenté par les remontées de terrain d'une pluralité de réseaux d'acteurs (associations, services publics et organismes divers) qui accompagnent les populations vulnérables. Il est destiné à appréhender notamment des situations de populations « hors champ » des radars des instruments de mesures habituels.

Ce baromètre a pour objectif de saisir les phénomènes et difficultés émergents de la vie quotidienne et sociale, les signaux faibles : difficultés vécues, postes sous tension budgétaire, rapports aux institutions, inquiétudes et colères.... Il est donc complémentaire aux systèmes d'information quantitatifs, en particulier à ceux de la statistique publique.

Cette synthèse résume les réponses apportées par les acteurs interrogés et porte à la fois sur les nouveaux publics fréquentant leur structure et sur les difficultés qu'ils rencontrent. Il permet de différencier des catégories de publics, faisant émerger des problématiques et identifiant les profils des ménages les plus affectés.

Le bureau d'études VizGet, dont la directrice est Mme Christine Olm, a été sélectionné pour conduire l'étude de faisabilité, puis la mise en place et le suivi du baromètre qualitatif du CNLE.

### La saisine du Premier ministre

En janvier 2021, le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) a été missionné par le Premier ministre, Jean Castex, pour contribuer à l'amélioration de la connaissance qualitative de la pauvreté en France. Cette demande a été formulée dans un contexte où la brutalité des évolutions pressenties puis constatées lors de la pandémie réclamait la mise en place rapide d'un outil d'observation sociale réalisée au plus près du terrain pour en saisir toutes les facettes.



# Un dispositif de veille

Le baromètre de suivi qualitatif de la pauvreté et l'exclusion sociale du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), a été expérimenté lors d'une première vague d'interrogation conduite d'octobre 2021 à février 2022. Elle explorait en particulier les conséquences de la crise sanitaire et couvrait la période depuis le premier confinement de mars 2020 jusqu'aux prémices de l'inflation à la fin de l'année 2021.

Une seconde vague d'interrogation s'est déroulée entre novembre 2022 et janvier 2023. Elle couvre la période depuis mars 2022 jusqu'à l'automne 2022, soit la guerre en Ukraine et ses conséquences notamment sur l'inflation. Elle s'est terminée avant les tensions sociales provoquées par la réforme des retraites.

La troisième vague d'interrogation a eu lieu entre juillet 2023 et octobre 2023. La période qu'elle couvre a été marquée par les mouvements sociaux liés à la réforme des retraites ainsi que par les émeutes urbaines de juillet 2023.

La quatrième vague d'interrogation a eu lieu entre décembre 2023 et janvier 2024 et portait sur le second semestre de l'année 2023, qui a notamment connu les débats sur la loi immigration.

La cinquième vague d'interrogation s'est déroulée de juin à septembre 2024. Les réponses portaient sur le premier semestre de l'année 2024, au cours duquel la réforme des retraites a été mise en œuvre, les expérimentations relatives à la réforme du RSA ont été étendues à de nouveaux départements, l'Assemblée nationale a été dissoute.

La sixième vague d'interrogation s'est eue lieu de décembre 2024 et janvier 2025. Les réponses recueillies sont relatives au second semestre 2024. La période a été caractérisée par les élections aux Etats-Unis et par les incertitudes notamment budgétaires dans l'hexagone.

La septième vague d'interrogation a été réalisée de juin à septembre 2025. Les réponses recueillies sont relatives au premier semestre 2025. Ce semestre est coloré par les incertitudes géopolitiques et économiques liées à la politique américaine et par la crise budgétaire française. Les tensions sur le marché de l'emploi s'accroissent, avec des perspectives d'embauche qui se dégradent et une hausse, restant modérée, du nombre de demandeurs d'emploi.

Cette synthèse porte sur la huitième vague d'interrogation. Elle s'est déroulée entre décembre 2025 et janvier 2026. Les réponses portent sur le deuxième semestre de l'année 2025, marquée par la hausse des tensions internationales, par une instabilité politique croissante, par les difficultés à construire un budget. Le nombre de demandeurs d'emploi poursuit sa hausse modérée.

Les acteurs sollicités sont des professionnels de terrain, exerçant dans des structures implantées localement et très diversifiées dans leur nature. Ils ont en commun de rencontrer des publics potentiellement confrontés à des difficultés, qu'il s'agisse de publics en situation de précarité ou non. Ils ont été choisis pour couvrir le territoire métropolitain ainsi qu'une grande diversité de problématiques. Ont ainsi répondu au questionnaire des travailleurs sociaux de départements, des centres communaux d'action sociale, des conseillers bancaires, des associations caritatives et gestionnaires de structures (centres d'hébergement, foyers, ateliers

et chantiers d'insertion, banques alimentaires), des intervenants des Écoles des Parents et des Éducateurs, des conseillers de Pôle emploi, des éducateurs d'aides éducatives en milieu ouvert, des assistants sociaux en entreprise ....

Le questionnaire est ouvert, transmis semestriellement par Internet : il est structuré principalement autour de deux questions permettant de détailler l'apparition de nouveaux publics dans les structures rencontrant des personnes en situation de précarité ou/et l'apparition de nouvelles difficultés parmi les publics de toutes les structures répondantes. Il ne formule pas de propositions de réponses afin de faire émerger des problématiques non anticipées.

128 acteurs avaient répondu à la première vague d'enquête. Pour la deuxième vague, de nouveaux acteurs ont été contactés, pour mieux représenter les départements ruraux et pour continuer à diversifier les structures représentées. 114 ont répondu à la deuxième vague, 111 à la troisième vague et 104 à la quatrième vague. L'échantillon a été enrichi en amont de la cinquième vague : elle a permis de recueillir 150 réponses. La participation s'est maintenue pour la sixième vague, avec 143 structures participantes. 127 acteurs ont répondu à cette septième vague et 122 à cette huitième vague.

Les résultats obtenus sont donc issus d'une étude qualitative, conduite auprès d'un échantillon diversifié et non représentatif des acteurs : ils ne sont pas chiffrés, ils ne prétendent pas à l'exhaustivité, ils sont empreints d'une part de subjectivité. L'analyse croisée des réponses de l'ensemble des personnes interrogées permet cependant de faire émerger des enseignements qui enrichissent et complètent les données de dispositifs quantitatifs.

Les réponses des acteurs ont fait émerger trois principaux types de résultats : le premier concerne les difficultés sanitaires et sociales qui sont apparues ou se sont aggravées depuis l'interrogation précédente, ainsi que les publics concernés. La deuxième porte sur les difficultés conjoncturelles et celles pouvant s'ancrer dans la durée. Le troisième est relatif à des facteurs de crispation sociale et aux affects qui émergent dans la société.





# 1 - 5 Catégories de publics se différenciant par les difficultés rencontrées au cours du second semestre 2025

À chaque vague, les acteurs sont interrogés sur les difficultés et les publics qu'ils voient apparaître depuis l'interrogation précédente.

Ces catégories restent relativement stables d'une vague à l'autre. Au cours de cette huitième vague, les thématiques citées par les acteurs et les publics décrits restent celles relevées lors des interrogations précédentes :

- Des ménages en difficultés financières ;
- Des difficultés liées à l'accès au logement et à la précarisation ;
- Des difficultés liées à l'accès et au maintien dans l'emploi ;
- Des difficultés d'accès aux droits ;
- Des problèmes de santé ou liés à des troubles et difficultés psychologiques.

## ➔ 1.1 – Les difficultés financières s'ancrent parmi certains publics, des situations qui continuent à se fragiliser.

Au cours des différentes vagues du baromètre, les acteurs ont signalé une dégradation de la situation financière d'un grand nombre des publics qu'ils rencontrent, sous l'impact des crises successives (sanitaire, inflationniste, politique).

**Les acteurs ont ainsi décrit les difficultés rencontrées par, schématiquement, deux types de publics.**

Le premier est constitué par **des ménages modestes, salariés ou retraités, disposant de revenus supérieurs au seuil de pauvreté, sans avoir la possibilité de les augmenter, qui ont vu leur budget se contraindre au cours des dernières années.** Ils ont consommé leur éventuelle épargne, pour certains se sont endettés, n'ont plus de dépenses de loisirs et peuvent rencontrer des difficultés pour assumer leurs charges de logement. Certains se restreignent sur des postes tels que les assurances santé ou voiture, d'autres requièrent l'aide des associations. À l'hiver 2025/2026, les acteurs estiment que ces difficultés persistent, sans s'aggraver.

**Le second est constitué de ménages déjà fragiles financièrement, qui ont fortement subi ces différentes crises :** ils ont priorisé les charges de logement au détriment notamment de l'alimentation ou des dépenses énergétiques, recourent fortement à l'aide des associations, mais voient leur situation se dégrader. Les répondants de la 8<sup>e</sup> vague estiment pour la plupart que leurs difficultés s'aggravent, et décrivent une hausse des impayés de loyers et des situations de surendettement. Les dettes successives contribuent à détériorer le très précaire équilibre budgétaire de ces ménages, déjà fragilisé par l'inflation et le poids restant très élevé des dépenses contraintes (alimentation, logement, assurances dont le coût est en forte hausse...).

Si ces difficultés s'aggravent, les caractéristiques des publics les plus concernés ne varient que peu d'une vague à l'autre. Les acteurs s'inquiètent ainsi en particulier pour la situation :

- **Des personnes en emploi, mais dont les salaires ou revenus d'activité sont faibles ou variables :** intérimaires ou salariés en contrat court ou à temps partiel contraint et indépendants. Les acteurs notent que beaucoup étaient autonomes jusqu'à cette succession de crises et qu'ils ne recourent à l'aide que tardivement, lorsque leur situation



est déjà fortement dégradée (dettes diverses et notamment de loyer, crédits à la consommation...);

- **Des familles monoparentales**, des femmes victimes de violences conjugales dont le nombre continue à croître. Le poids des charges de logement dans le budget de ces familles est particulièrement élevé, l'accès aux modes de garde est souvent difficile et les emplois précaires ou à temps partiel ;
- **Des exploitants agricoles**, contraints à se tourner vers les associations ou les services sociaux car ayant connu une forte baisse de leurs revenus du fait des événements climatiques (sécheresses, gels...) ou sanitaires (dermatose, grippe aviaire...).
- **Des étudiants**. Parmi ces derniers, certains acteurs relèvent la hausse du nombre d'étudiants de nationalité étrangère, qui sont parvenus à avoir un visa pour étudier en France sans pouvoir justifier de logement ou de ressources, et qui demandent des aides pour parvenir à poursuivre leurs études. D'autres notent un recours croissant à des établissements d'enseignement supérieur privé, parfois non habilités à recevoir des boursiers, qui sont la seule alternative pour des jeunes qui n'ont pas accédé aux formations souhaitées sur Parcours Sup. Ils doivent s'acquitter du coût de la formation sans pouvoir prétendre à une bourse.
- **Des jeunes actifs, sans soutien familial**, qui ne peuvent contracter de crédit pour s'installer et acquérir un véhicule, ou qui se sont endettés lors de leurs études et rencontrent des difficultés pour s'acquitter des mensualités.
- **Des retraités, en particulier ceux n'ayant pu devenir propriétaires lors de leur vie active**, dont le niveau de retraite est insuffisant pour faire face au coût désormais élevé de postes alimentaires ou de logement.
- **Des personnes de nationalité étrangère, parfois très précaires**, sans titre de séjour ou nouvellement arrivées en France, parfois sous obligation de quitter le territoire français (OQTF), qui n'accèdent pas à l'emploi ou occupent des emplois non déclarés, très mal rémunérés. Certains acteurs signalent une forte réduction des aides à destination de ces publics.

Les conséquences de ces difficultés restent proches de celles déjà signalées lors des vagues précédentes. Le nombre de ménages surendettés continue de croître, avec un risque de nouvelles dégradations dans les mois à venir. Les restrictions sur l'alimentation s'aggravent, les acteurs signalant à chaque vague que pour toujours plus de personnes, l'accès à des aliments de qualité n'est plus une priorité. La forte fragilité financière des ménages compromet leur capacité à faire face à la moindre dépense imprévue. En milieu rural, certains acteurs relèvent que des personnes dans l'incapacité d'assumer des réparations sur leur véhicule n'accèdent plus à la mobilité. Enfin, **des jeunes se restreignent dans leur accès aux études supérieures, pour choisir des formations à proximité du domicile parental afin de limiter les charges de transport ou de logement.**

Les répondants à cette huitième vague s'alarment par ailleurs d'un délitement des possibilités de soutien pour ces publics précaires. Les solidarités familiales s'essouffent au fur et à mesure que les difficultés financières se généralisent. **Les aides facultatives des collectivités tendent à baisser**, alors que le pouvoir d'agir des associations diminue avec le montant des subventions, voire des dons, qu'elles perçoivent.





## ⇒ 1.2 – Une crise du logement qui s'aggrave

Les difficultés d'accès et de maintien dans le logement revêtent une importance croissante parmi les réponses des acteurs depuis 2023. Sur le second semestre de l'année 2025, ces difficultés restent une préoccupation majeure pour de nombreux répondants. Ils tendent par ailleurs à considérer qu'elles sont en aggravation.

Le constat reste ainsi le même que lors de la vague 7 : **les loyers du parc privé sont trop élevés pour les ménages disposant de ressources faibles à moyennes, et, dans plusieurs villes, continuent à augmenter. Le parc social est très insuffisant** pour absorber des demandes de plus en plus nombreuses, et ce d'autant plus que la rotation au sein de ce parc, est désormais très faible : les ménages, même si leur logement devient inadapté à leur taille ou éloigné de leur lieu d'emploi, s'y maintiennent par manque d'offres qui leur conviendraient mieux. Enfin, **les acteurs s'inquiètent des difficultés croissantes rencontrées par certains ménages pour s'acquitter de leurs charges de logement et des risques d'expulsions locatives à l'issue de la trêve hivernale.**

Ils soulignent par exemple les fortes difficultés rencontrées par les familles monoparentales logées dans le parc privé, soumises à des loyers trop élevés au regard de leurs ressources, ne parvenant pas à accéder au parc social, ou plus globalement, les contraintes croissantes que représentent la volonté de se maintenir dans le logement sur les autres postes budgétaires tels que l'alimentation ou le chauffage.

Ces difficultés se répercutent sur le secteur de l'hébergement. Plusieurs acteurs observent :

- **Une hausse du nombre de publics sans domicile, ou bien un allongement des parcours de vie à la rue.** Dans les deux cas, ils déplorent le manque de possibilités d'accompagnement de ces publics. Les nouveaux arrivants à la rue sont souvent demandeurs d'être accompagnés, sans qu'aucune solution ne puisse leur être proposée. Les difficultés des personnes à la rue depuis plusieurs années, vieillissantes, avec des problématiques psychologiques, parfois sortant de prisons s'aggravent. Ils sont alors d'autant moins pris en charge que **cette prise en charge devient plus complexe et que les solutions hors système de santé sont soit saturées, soit inexistantes. La violence entre publics à la rue augmente.**
- **Une baisse des possibilités d'hébergement par des proches,** eux-mêmes parfois en difficultés de logement. Un acteur note par exemple **une augmentation du nombre de personnes vieillissantes en rupture d'hébergement,** parfois brutale, du fait d'une expulsion de chez leur famille.
- **Une prise en charge par le 115 toujours plus difficile devant le flux de demandes, des centres d'hébergement et des foyers saturés.** Un acteur relève un recours accru, à la périphérie parisienne, à des chambres d'hôtel pour loger des familles. Les écoles à proximité des villes concernées sont saturées. La prise en charge des enfants est parfois d'autant plus complexe, qu'ils peuvent rencontrer de graves problématiques du fait de leur parcours (en migration, à la rue...), sans que les enseignants ne soient formés ni le nombre d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) suffisant ;
- **Une hausse du nombre de dossiers déposés dans le cadre du droit opposable au logement (DALO).** Les commissions départementales de médiation (COMED) vers lesquelles les personnes ayant déposé un dossier DALO, mais sans proposition de logement, peuvent se tourner, sont à leur tour surchargées.
- **Un développement de l'habitat de fortune,** tel que des squats, des cabanes ou encore l'hébergement au sein de réseaux illégaux contre services...

Les publics ainsi en difficultés sont très divers, et leurs caractéristiques restent proches d'une vague à l'autre. Les acteurs s'inquiètent par exemple de la situation des femmes avec enfants, victimes de violence familiale, mais également de celle de jeunes de moins de 25 ans, bénéficiaires de la protection internationale, sans droit au RSA, qui ne disposent que de faible possibilité de mise à l'abri.

### ➔ 1.3 – Des tensions croissantes sur le marché de l'emploi

À l'été 2024, les répondants à la 5<sup>e</sup> vague du baromètre émettaient de premières alertes quant aux tensions sur le marché de l'emploi. Depuis, à chaque vague, ils font le constat d'un nombre croissant de personnes en difficulté quant à l'emploi.

Les acteurs interrogés au cours de cette 8<sup>e</sup> vague sont nombreux à estimer que ces tensions s'accroissent. Ils relèvent en particulier une dégradation du marché de l'emploi dans certains secteurs, et dans certains territoires. Il s'agit notamment de ceux dépendant d'une spécialisation économique fortement exportatrice, impactée par la hausse des droits de douane américains ou par la concurrence de produits chinois à bas prix.

Certains notent ainsi :

- **Une hausse du nombre de plans de licenciement** et l'arrivée parmi leur public, **de personnes qui avaient toujours occupé un emploi stable**, victimes de licenciement économique, en difficulté pour construire un nouveau projet professionnel qui exigerait une reconversion ;
- **La baisse continue du nombre de missions d'intérim et de leur durée ;**
- **La hausse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée** et de celui des personnes en fin de droit et **donc des bénéficiaires de minima sociaux ;**
- **Des difficultés d'insertion professionnelle pour les jeunes**, non diplômés, dont l'insertion est également entravée par la **baisse des aides à la mobilité, ou encore des crédits de formation ;**
- **Un retour à l'emploi difficile pour les seniors.**

Certains acteurs relèvent par ailleurs **une démobilisation des personnes qu'ils accompagnent**, une hausse de l'absentéisme aux rendez-vous de suivi ou encore des pertes de contacts avec leurs publics. Beaucoup ne donnent pas d'explications à ces constats. D'autres relèvent que **l'insertion professionnelle n'est plus la priorité face aux difficultés de logement, voire d'accès à l'alimentation**, ou alors **qu'elle est entravée lorsque les personnes se restreignent sur les dépenses de mobilité ou de santé** et n'ont plus la capacité de chercher un emploi.

Enfin, comme lors des deux vagues précédentes, les conseillers France Travail sont confrontés à des bénéficiaires du RSA soumis à obligation d'inscription alors même qu'ils ne sont pas en insertion professionnelle (freins périphériques à l'emploi non résolus, femmes au foyer...).

### ➔ 1.4 – Un accès aux droits et des relations aux administrations qui continuent à se dégrader

Les difficultés d'accès aux droits et de relations avec les administrations sont récurrentes dans les réponses des acteurs participant au baromètre depuis la première vague d'interrogation. Le constat est celui d'une situation qui ne s'améliore pas, voire se dégrade, avec des conséquences délétères sur la situation des publics les plus concernés, souvent déjà précaires.

Ces difficultés sont toujours très présentes au cours du second semestre de l'année 2025, la tendance à la numérisation est jugée croissante et **les possibilités d'obtenir un interlocuteur**

sont en diminution. Les acteurs relèvent en particulier les difficultés rencontrées par :

- **Les personnes de nationalité étrangère pour obtenir ou renouveler leur titre de séjour.** Ces difficultés sont citées à chaque vague, mais semblent augmenter continûment. **Les délais de réponse s'allongent sans aucune communication de la préfecture sur l'état du traitement et l'avancement de la demande.** Ces délais sont ainsi très anxiogènes et peuvent avoir des conséquences majeures sur la situation de personnes insérées professionnellement, qui perdent emploi et droits en attente du renouvellement de leur titre. Certains acteurs relèvent que **ces difficultés concernent désormais des Européens**, dont le droit au séjour et l'accès aux prestations sont soumis à des conditions certes peu restrictives par rapport aux autres nationalités, mais qui justifient de plus en plus des ruptures de droits qui ne sont pas toujours expliquées, voire compréhensibles ;
- **Les personnes arrivant à la retraite, pour obtenir la liquidation de leurs droits à la retraite.** Les difficultés à retracer des carrières parfois longues et heurtées sont d'autant plus importantes, qu'il n'y a que peu d'interlocuteurs pour répondre aux questions des personnes concernées, et qu'elles peuvent être par ailleurs en difficultés dans l'utilisation des outils numériques. Les acteurs relèvent là également **un fort allongement des délais de réponse et de traitement des dossiers** ;
- **D'une manière plus générale, toute personne ayant nouvellement besoin d'ouvrir des droits** : il peut s'agir de jeunes en rupture familiale ou qui s'autonomisent, ou de travailleurs, salariés ou indépendants, connaissant de fortes baisses de revenus (pertes d'emploi, difficultés économiques des indépendants...). Un acteur mentionne par exemple la situation d'exploitants agricoles qui ne parviennent plus à obtenir des revenus suffisants de leur exploitation, et pour lesquels l'ouverture des droits est parfois complexe. Les répondants soulignent **l'opacité du système administratif** avec en conséquence, de grandes difficultés pour les personnes concernées, à connaître leurs droits et à s'orienter entre les différentes administrations. Ils soulignent également que certaines sont mal dirigées et **connaissent une forme d'errance administrative**. Enfin, **de nombreuses situations sont bloquées** dès lors qu'elles s'éloignent des parcours communs.

Transversalement à ces publics, mais aussi à toute personne ayant des droits à faire valoir, **les acteurs relèvent une hausse des indus et parfois, des accusations de fraudes ou encore des interruptions brutales de droits.** Ils peuvent provenir des incompréhensions dans les demandes de déclarations régulières des revenus. Au-delà de l'accès aux droits, certaines personnes peinent à se connecter régulièrement à leurs espaces en ligne et à maintenir leurs droits ouverts. **Des répondants au baromètre signalent par ailleurs que les décisions des administrations sont parfois incompréhensibles et ne sont pas motivées.**

Les conséquences de l'ensemble de ces difficultés sont une précarisation de certaines situations. Les acteurs notent également un essoufflement des personnes concernées, un éloignement des administrations et un renoncement à demander des droits.

## ➔ 1.5 – Les difficultés de santé notamment psychologiques s'aggravent par manque de prise en charge et de prévention

À la sortie de crise sanitaire, les répondants au baromètre s'inquiétaient d'une hausse des difficultés psychologiques parmi leurs publics, et notamment, parmi les plus jeunes. Depuis, ces difficultés perdurent, prennent des formes diverses, et concernent tout type de publics.

Lors de cette huitième vague, les répondants soulignent en particulier :

- **Une hausse du mal-être parmi le public scolaire, souvent dès le collège.** Les acteurs

l'imputent à la fois à l'environnement scolaire parfois violent et au harcèlement, mais aussi à la dépendance aux réseaux sociaux ou encore aux difficultés éducatives des parents et au lien entre précarité et vulnérabilité du cadre familial. Certains évoquent également la recrudescence des troubles de l'apprentissage ou des besoins de modalité d'apprentissage différents dans un environnement scolaire qui ne s'adapte pas à cette diversité. La conséquence en est la multiplication des comportements à risque, des tendances suicidaires, parfois de la prostitution, des ruptures familiales et des ruptures scolaires de plus en plus précoces, avant 16 ans. Une mission locale est par exemple confrontée à des demandes d'accompagnement de jeunes qui devraient être scolarisés au collège (et qui ne sont donc pas dans les publics qu'elle est en droit d'accompagner). L'adoption de tels comportements à risque est également en hausse parmi les adolescents suivis par l'aide sociale à l'enfance (fugues, prostitution ...) ;

- **Une hausse des violences intra-familiales et de l'isolement social**, souvent là également perçus comme une conséquence de la précarité et de l'anxiété ;
- **Une hausse des difficultés d'accès aux soins parmi les demandeurs d'asile**, par méconnaissance du système de prise en charge français, à cause la barrière de la langue, ou encore parce que bien que couverts, ils n'ont pas demandé de carte Vitale et peinent désormais à accéder au tiers-payant ;
- **Une augmentation des difficultés cognitives, des difficultés de santé en général et une perte d'autonomie parmi des publics senior**, mais **avec une survenue qui semble plus précoce qu'auparavant**. Les personnes concernées n'ont parfois pas atteint l'âge de la retraite, peuvent être licenciées pour incapacité et peinent à faire valoir des droits à l'AAH. Elles n'ont pas accès à un hébergement spécialisé et sont parfois très isolées socialement.

Les acteurs qui avaient signalé des difficultés de santé mentale ou physique lors des vagues précédentes sont très nombreux à considérer qu'elles se sont aggravées lors du dernier semestre de l'année 2025. Ils imputent quasiment tous cette aggravation à l'absence de prise en charge (ou de prise en charge adaptée) et à l'absence de prévention. Ils soulignent en particulier :

- **Le manque d'offre de prise en charge pour les enfants en situation de handicap** : les instituts médico-éducatifs (IME) sont surchargés, l'accueil en milieu scolaire est rendu parfois très difficile par des classes en sureffectif, des enseignants non formés à cet accueil, un manque d'AESH. Un acteur relève que cette situation est parfois génératrice de fortes tensions entre les familles et l'école et pour le personnel.
- **Le renoncement à un suivi psychologique** devant la saturation des centres médico-psychologiques et des points écoute adultes. Les soins auprès de professionnels libéraux sont souvent trop coûteux pour être accessibles. Les acteurs voient ainsi arriver dans leurs structures **des personnes en demande d'accompagnement pour une insertion socioprofessionnelle, mais dont les difficultés de santé psychiques ne sont pas résolues**. D'autres signalent la présence de personnes en incapacité de gérer un logement autonome, parfois violentes, non autonomes dans la vie quotidienne. Il peut s'agir de **jeunes placés dans un logement ordinaire, très peu accompagnés** et dont l'état de santé mentale ne leur permet pas de se maintenir dans le logement.
- **Ce renoncement concerne également les soins de santé physique**, le manque de médecins généralistes comme spécialistes étant persistant, les restes à charge parfois conséquents et certains médicaments déremboursés. Un répondant signale les diminutions de prise en charge d'hospitalisation par des complémentaires santé, et des personnes qui en conséquence, demandent à sortir de services tels que les soins de suite

pour éviter un coût trop important.

Là encore dans la continuité des vagues précédentes, les acteurs signalent que la hausse des difficultés psychologiques constatées est en partie due à une amélioration du repérage de ces situations et à une plus grande acceptation sociale libérant la parole des personnes concernées.



## 2 - Les inquiétudes pour le plus long terme : difficultés structurelles et signaux faibles

À chaque vague, les répondants au baromètre signalent les difficultés qui leur semblent à la fois les plus structurelles, et les plus inquiétantes pour l'avenir.

La plupart des thématiques soulignées l'avaient déjà été lors des précédentes interrogations. Les répondants à la huitième vague expriment de fortes inquiétudes quant à la dégradation des situations, la spirale de précarité dans laquelle entrent leurs publics, spirale aggravée par les difficultés de prise en charge et la surcharge du secteur médico-social.

### ➔ 2.1 – De fortes inquiétudes pour l'avenir aggravées par la surcharge des structures

Les inquiétudes quant à l'avenir, portant sur des évolutions pouvant avoir un impact durable sur la société, ne varient que peu entre les différentes vagues. Les répondants à cette huitième vague s'alarment en particulier sur :

- **Une paupérisation croissante des ménages** qu'ils rencontrent. Les situations de surendettement augmentent, notamment parmi les ménages locataires du parc privé, sans offre dans le parc social, parfois en impayés de loyer. La mise en œuvre de plan d'apurement est difficile. Les familles monoparentales, les personnes sans emploi ou en emploi précaire sont particulièrement concernées. Les loyers continuent à augmenter, le turn-over dans le parc social à se réduire, cette précarisation semble durable et sans solution à court terme.
- **La situation des jeunes qui continue à se dégrader.** Parmi les plus jeunes, les acteurs trouvent très inquiétante pour l'avenir la hausse des ruptures scolaires ou la banalisation de la prostitution en échange d'un hébergement, de services ou simplement d'affection. Ils s'alarment également de la dégradation continue de la situation des étudiants et de l'impact sur leur formation puis leur insertion professionnelle. Enfin, ils notent que la précarisation et le surendettement concernent des ménages de plus en plus jeunes.
- **Les conséquences des difficultés d'accès aux droits**, avec en parallèle un accompagnement par les structures qui se fragilise face à une massification de certains phénomènes.
- **Les conséquences des difficultés de santé non prises en charge**, les situations se détériorent et s'ancrent et leur résolution paraît de plus en plus complexe.
- **L'allongement des parcours de rue et l'impact sur la santé mentale**, les comportements d'addiction, et in fine, les possibilités de retrouver une insertion sociale.
- **La présence de publics qui n'entrent pas dans le droit commun** : personnes de nationalité étrangère nouvellement arrivées sur le territoire, personnes vieillissantes n'ayant pas encore de droit à la retraite, mais n'étant plus autonomes, salariés à revenus modestes, sans droit à la prime d'activité ou aux allocations logement...

Au-delà de ces inquiétudes, **les acteurs décrivent une spirale de la précarité qui montre comment les situations tendent à s'ancrer dans le temps et se détériorer.** La précarité et l'insuffisance de l'offre de soins (hospitaliers, de ville conventionnés, en centres de santé...) entraînent non-recours aux soins de santé et dégradation de l'état de santé, elle-même venant aggraver la précarité. Le maintien dans le logement, notamment pour les locataires du secteur privé, n'est plus assuré. L'anxiété, l'inquiétude quant à l'avenir est propice aux violences



familiales, la santé mentale et la scolarisation des enfants et des adolescents sont compromises. Les demandes envers les structures d'aides se multiplient, avec des situations qui sont parfois complexes, ne correspondent pas toujours aux compétences des acteurs. Les structures rencontrent des difficultés à répondre à toutes ces demandes, les temps d'accompagnement se raccourcissent alors même que la détérioration des situations demanderait un temps long pour aller vers leur résolution. Des personnes sortent d'accompagnement sans que les difficultés soient durablement résolues et le cycle de précarisation peut à nouveau s'enclencher.

**Les acteurs relèvent ainsi un décalage important entre les demandes qui leur sont adressées et les caractéristiques des publics, et leur champ de compétences.** Les conseillers France Travail, dans la continuité des vagues précédentes et par suite de la mise en œuvre de la loi plein emploi, observe l'arrivée parmi leur public, de personnes éloignées de l'insertion professionnelle. **À l'hiver 2025/2026, certains estiment que parmi les demandeurs d'emploi qu'ils reçoivent, le nombre de ceux dans des situations trop précaires pour permettre que la recherche d'emploi soit prioritaire, augmente.** D'autres relèvent la présence de publics (jeunes, travailleurs handicapés, personnes ayant de fortes difficultés sociales), qui ne sont pas pris en charge par les organismes compétents eux-mêmes saturés, et qui s'adressent à France Travail. Une mission locale note des demandes d'accompagnement de jeunes de moins de 16 ans. Un CCAS relève que le public en difficultés psychiatriques est de plus en plus important, sans prise en charge possible à court terme et sans qu'il ait les moyens de répondre à ses demandes. Une association relève qu'elle constitue le seul interlocuteur de personnes en grandes difficultés d'accès aux droits et qu'elle est dès lors confrontée à des demandes extrêmement diverses bien au-delà de ses missions.

## ➔ 2.2 – Des phénomènes récents pouvant s'ancrer à l'avenir

Quelques réponses, peu mentionnées, mais pouvant décrire des phénomènes émergents, constituent des signaux potentiellement inquiétants pour l'avenir. Lors de cette vague 8, il s'agit de :

- **L'impact du désengagement public et la diminution des financements dans un nombre croissant de secteurs sur l'émergence d'une offre privée**, avec en conséquence, une prise en charge à deux vitesses. Par exemple, les CMP sont saturés et l'effectivité d'un suivi psychologique dépend des capacités financières à s'adresser à un professionnel libéral. Le manque de place dans le système universitaire public a contribué au développement d'une offre privée, avec des diplômes qui ne sont parfois pas reconnus, des parents dont les enfants sont scolarisés dans des classes saturées, comprenant des enfants en situation de handicap ou avec des troubles d'apprentissages sans AESH, se tournent vers les écoles privées...
- **La suspicion qu'expriment certains acteurs envers une utilisation de l'intelligence artificielle par les administrations, pour traiter les dossiers**, avec en conséquence des réponses normalisées, ne tenant pas compte des spécificités de certaines situations, et des explications qui ne sont pas cohérentes ou compréhensibles ;
- **Dans certains endroits, la saturation des accueils France Services** : lors des vagues précédentes, certains acteurs notaient que leur émergence avait permis de diminuer les difficultés d'accès aux droits. Ces accueils paraissent parfois désormais en voie de saturation, ce qui compromet leur efficacité à remplir leurs missions ;
- **Des difficultés croissantes rencontrées pour répondre à l'ensemble des demandes de domiciliation** et des temps de traitement qui s'allongent, empêchant l'accès aux droits.



### 3 - Des crispations dans la société, révélées par le discours des acteurs

Le caractère très qualitatif du baromètre permet de recueillir des réponses sur des affects, des points de crispation, qui traversent la société. À chaque vague, les acteurs décrivent en particulier des points de fracturation, ainsi que les tensions ressenties par les professionnels eux-mêmes au sein de leurs structures.

#### ⇒ 3.1 – Comme à chaque vague, une montée de l'anxiété et des tensions

À chaque vague, les acteurs décrivent les conséquences délétères en particulier de la précarisation et des difficultés d'accès aux droits et aux services.

Les difficultés signalées lors de cette huitième vague sont celles déjà relevées précédemment. Les répondants observent en particulier :

- **Les effets du manque d'offres et de solutions sur les publics qui attendent de l'aide** : les parcours au sein des structures s'allongent, ne sont pas toujours cohérents ou adaptés aux besoins des personnes par manque d'alternatives. Les sorties vers le logement ordinaire, l'insertion professionnelle se heurtent au manque d'offre. Les réponses des administrations aux demandes d'ouverture de droits sont longues. Dans une société habituée à l'immédiateté, **l'impatience et en lien soit l'agressivité, soit la démobilisation, augmentent.**
- **Les effets de la complexité du système administratif** : certains publics se désengagent totalement, s'en remettent totalement aux acteurs qui les accompagnent. Plusieurs répondants observent des **attitudes de passivité de plus en plus fréquentes, et notent l'abandon de toute velléité d'acquiescer de l'autonomie** voire de la régression dans la capacité à réaliser les démarches.
- **L'impact de la désinformation, des discours anxiogènes et clivants** : certains publics se sentent toujours **plus stigmatisés** voire en insécurité. Les parents les plus jeunes, parfois très jeunes, âgés de 17-25 ans, parfois avec plusieurs enfants, **n'ont plus de repères pour l'éducation de leurs enfants.**
- Plus généralement, une hausse de l'anxiété, de la dépression face à **l'absence de perspectives d'amélioration.**

#### ⇒ 3.2 – Des acteurs eux-mêmes en tension

Les différentes vagues du baromètre montrent les tensions parfois très importantes, que ressentent les acteurs eux-mêmes dans l'exercice de leurs missions. L'afflux de demandes, la dégradation des situations, la baisse des moyens a un impact sur leurs conditions d'emploi, l'exercice de leurs missions professionnelles, le sens qu'ils peuvent donner à leur métier.

Au cours de l'hiver 2025/2026, les acteurs reviennent ainsi en particulier sur :

- **La baisse continue des moyens qui leur sont accordés** : les subventions diminuent, les dons également. Or dans un contexte dans lequel les structures étaient déjà dans un fonctionnement marqué par une sous capacité à traiter l'ensemble des demandes qui leur sont adressées, cette diminution se traduit souvent par une de la prise en charge des publics. Des acteurs signalent par exemple l'arrêt de certaines de leurs activités par interruption des financements. Pour d'autres, cette baisse des moyens signifie **l'arrêt de**

leur participation à des instances partenariales, ou du temps qu'ils peuvent consacrer à développer ce partenariat, avec le risque que **les structures elles-mêmes s'isolent dans leur logique de fonctionnement**. Cet impact s'ajoute à la saturation de tous les relais possibles pour complexifier encore la construction de parcours cohérent ou la capacité à trouver des réponses adaptées aux besoins des publics ;

- **Le sentiment d'injonctions et de demandes d'indicateurs ou de résultats** de la part des autorités de contrôle ou des financeurs, inadaptées au regard de la situation de publics toujours plus nombreux et dans des situations qui se complexifient
- **Le manque de temps pour accomplir les différentes missions**, aggravé par les difficultés de recrutement et le renoncement des bénévoles eux-mêmes confrontés à ces différentes évolutions. En lien, le sentiment de **ne plus avoir les moyens pour aider correctement les personnes rencontrées**, d'être contraints à un traitement de masse des situations ou à refuser de venir en aide à des personnes en difficulté et finalement, **la perte de sens dans l'exercice de sa profession** ;
- **La souffrance émotionnelle ressentie** face à l'agressivité de certains usagers ou à la forte détresse d'autres parfois dans des situations extrêmement détériorées.



# Méthodologie

Le baromètre repose sur une interrogation d'un échantillon très diversifié d'acteurs intervenant auprès de publics en situation de précarité ou bien d'autres personnes susceptibles d'exprimer des difficultés.

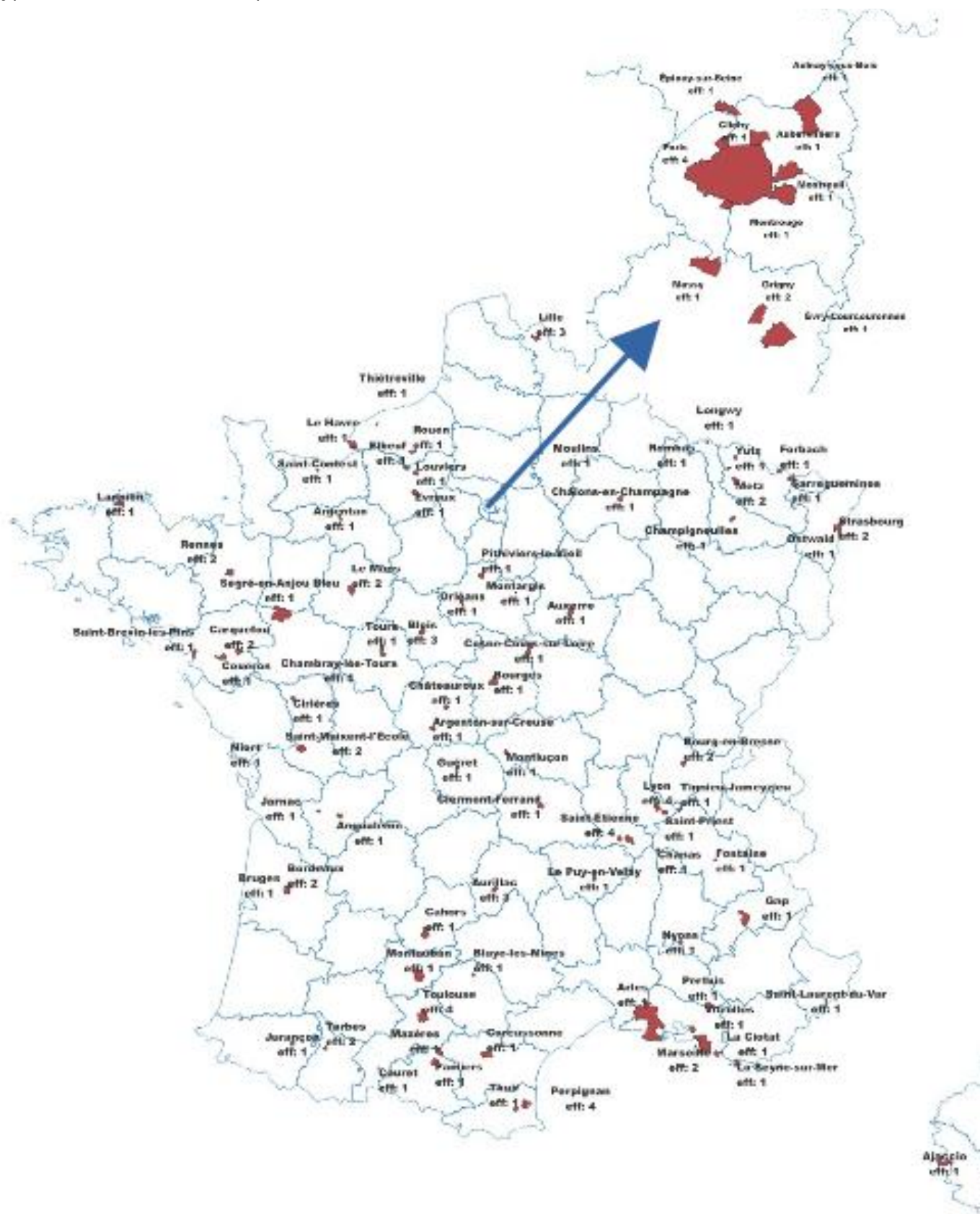
L'échantillon a été construit en mobilisant des têtes de réseaux (bureau national des associations, unions nationales des structures, autres représentations nationales ...) pour faire appel à des volontaires locaux, acceptant de s'inscrire dans la démarche. Plus de 100 réseaux ont été sollicités, 28 ont répondu favorablement pour la première vague. L'échantillon a été enrichi par de nouveaux réseaux ou de nouvelles structures d'une vague à l'autre, pour compenser les abandons et pour atteindre une diversité la plus étendue possible. En quatrième vague, sont ainsi représentées :

- Les associations nationales de lutte contre les exclusions (Croix-Rouge, Emmaüs France, Banques Alimentaires, Restos du cœur, L'Ilot, Apprentis d'Auteuil, Les Petits Frères des Pauvres, Bureaux du Cœur) ;
- D'autres associations locales ;
- Les organismes et institutions nationales (la caisse nationale d'assurance vieillesse, l'union nationale des centres communaux d'action sociale, la caisse nationale des allocations familiales, la mutualité sociale agricole) ;
- Les acteurs intervenants auprès des étudiants (centre national des œuvres universitaires et scolaires, université Paris 8) ;
- Les acteurs intervenants pour l'accès aux droits, l'information (Défenseur des droits, Union sociale de l'Habitat, agence nationale d'information sur le logement, des unions départementales des associations familiales et des centres d'information sur les droits des femmes et des familles) ;
- L'association nationale des assistants de service social (ANAS)
- La fédération des acteurs de la solidarité (FAS)
- Les acteurs de la protection de l'enfance (ACSAA/CNAEMO) ;
- Les acteurs de la lutte contre la précarité énergétique (des PIMM'S contactés via ENGIE) ;
- Les acteurs auprès des porteurs de projets et indépendants (association pour le droit à l'initiative économique) ;
- Les comités locaux du travail social et du développement social ;
- Les réseaux bancaires (BPCE, la Banque Postale, le Crédit Mutuel) ;
- Les services sociaux en entreprise (CSIERO) ;
- Des conseils départementaux (assistants sociaux de secteur et PMI) ;
- France Travail ;
- Des crédits municipaux.
- Des maisons France service ;
- Des centres sociaux ;
- Des PIMM'S ;
- Des services sociaux mandatés par le FASSTT (Fonds d'action sociale du travail temporaire) ;
- Des missions locales.

237 questionnaires ont été envoyés, correspondant à 213 personnes contactées lors des vagues

précédentes, ayant répondu à au moins une vague, et 24 acteurs n'ayant encore jamais participé. 122 acteurs ont répondu, dont 18 avaient participé aux sept premières vagues, 44 à 4, 5 ou 6, 58 à 1, 2 ou 3. 2 étaient donc des « néo-répondants ». Ces chiffres montrent les difficultés à fidéliser dans la durée les participants au baromètre.

La diversité de la répartition géographique des répondants est suivie en comparant les communes et départements où sont situées les structures, avec une typologie des territoires, afin de s'assurer que tout type de territoire est bien représenté.



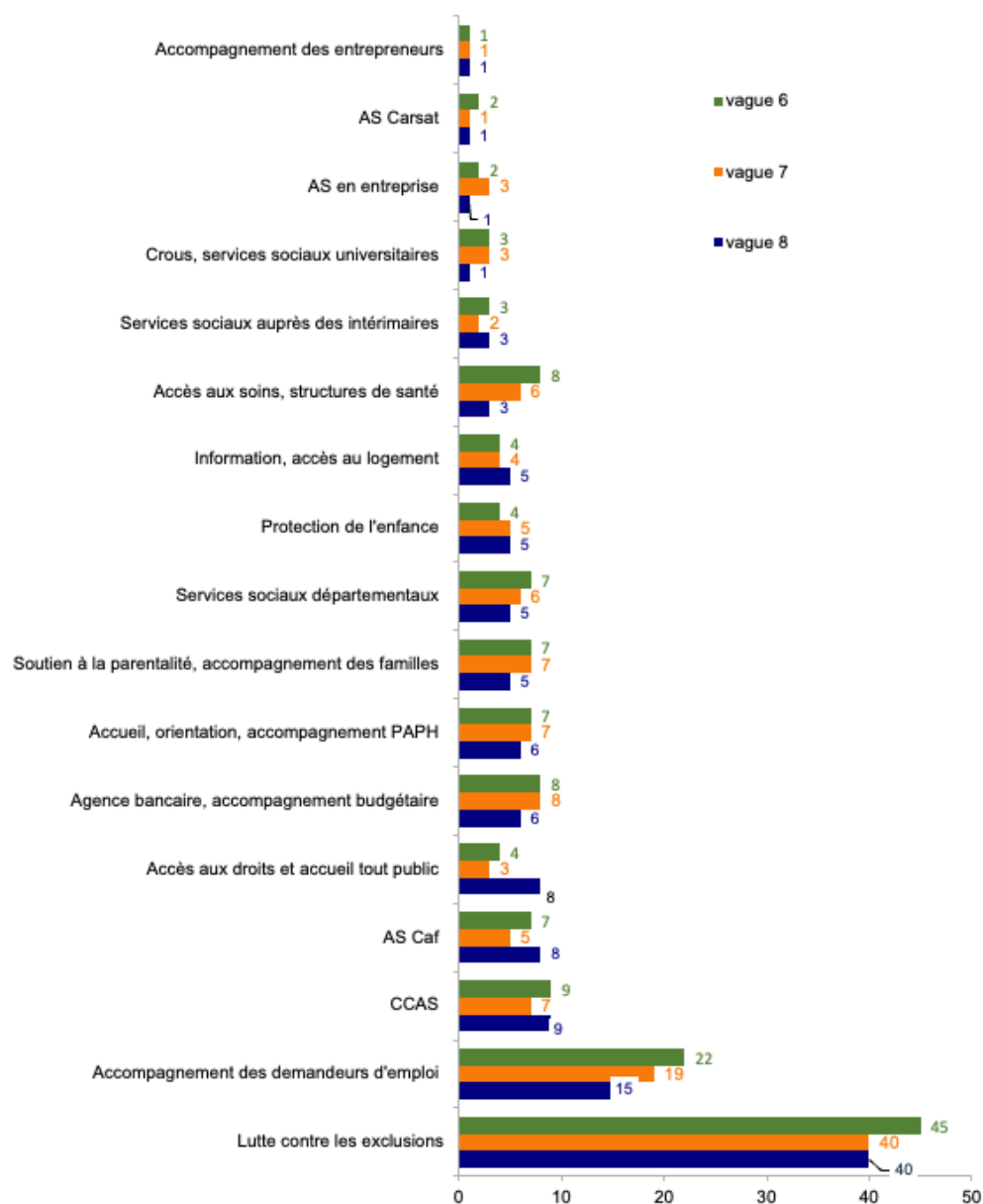
Le questionnaire est court. Il comprend une quinzaine de questions, portant sur la description des nouveaux

publics, sur l'évolution des difficultés rencontrées par les personnes fréquentant les structures et sur celles rencontrées par les structures elles-mêmes pour répondre à ces besoins. Des questions portent également sur les évolutions jugées inquiétantes par les acteurs.



# Répartition des répondants

## Un échantillon instable d'une vague à l'autre





Suivez l'actualité du #cnle, sur :

L'espace internet : [solidarites.gouv.fr/cnle](https://solidarites.gouv.fr/cnle)



Bluesky | [@conseilcnle.bsky.social](https://conseilcnle.bsky.social)



LinkedIn | [CNLE](https://www.linkedin.com/company/cnle) (Conseil national - Lutte contre la pauvreté)



Instagram | [conseilcnle](https://www.instagram.com/conseilcnle)

